

Rédacteur : Nouson Sreng-Ferrand

Vientiane, le 2 septembre 2016

Commission cantine 2016-2017

Participants : M. Sébastien Mathey, Proviseur
M. Dominique Goduel, Directeur du primaire
M. Saïd El Moutaoukil, DAF
M. Anthony Aubert, représentant du personnel, CPE
M. Vilayvanh Lefèvre, Présidente du COGES
M. Naline, directrice du restaurant *Up to you*
Mme Siriphone Bilavarn, responsable de la cantine
Mme. Nouson Sreng-Ferrand, parent d'élève, secrétaire du COGES

Date : Le 29 août 2016

Début de la séance : 14h45

Fin de la séance : 16h00

1. **Ordre du jour**

- Première rencontre de l'année entre les personnes concernées par les questions relatives à la commission cantine : présentations
- Présentation de la commission cantine et de ses missions
- Présentation du logiciel de gestion de la cantine
- Revue du règlement de la cantine
- Révision de la fiche d'inscription (modalités d'inscription, les cartes de cantine)
- Discussion sur le menu de la cantine

2. **Cadre**

L'interclasse a signé un contrat de prestation pour la restauration scolaire de l'école pour la nouvelle rentrée de 2016-2017. Chaque article du contrat a été discuté en juin dernier. Cette rencontre de pré-rentrée permet à la commission cantine, au prestataire et aux cadres de l'établissement de faire clarifier les missions et les attentes de chacun afin de bien débiter cette nouvelle rentrée.

Il est rappelé que but de la commission est de servir d'interface entre les parents d'élèves et le prestataire afin de recueillir les commentaires de chaque partie. En cas de besoin, elle peut proposer des médiations. Le rôle principal de la commission est de faire respecter le contrat établi entre l'établissement et le prestataire. À ce titre, la commission a la possibilité d'effectuer les vérifications nécessaires à tout moment. Le prestataire est informé par le présent compte rendu que ces vérifications peuvent être effectuées sans préavis durant toute l'année scolaire.

La commission est notamment mandatée pour s'assurer de la qualité des repas servis, c'est-à-dire, l'équilibre alimentaire dans les menus proposés, les quantités suffisantes de nourriture à chaque service, le respect de l'hygiène et autres.

3. Points spécifiques abordés

a. Le logiciel de gestion de la cantine

Ce dernier a pour objectif de permettre au prestataire de faciliter la gestion de la cantine. Par ailleurs, il permettra également au prestataire de renseigner à tout moment en cas de besoin l'établissement et les parents d'élèves de la présence ou de l'absence d'un élève à la cantine scolaire. Un rapport mensuel sera également remis à l'établissement. La gestion des paiements sera ainsi facilitée et les erreurs d'encaissement et de facturation seront sans doute plus limitées.

Les cartes nominatives de cantine doivent encore être émises. Pour cela, les photos des élèves doivent être prises dès le premier jour de la rentrée. La facturation des cartes sera partagée entre l'établissement (pour les usagers boursiers) et le prestataire.

b. La fiche d'inscription à la cantine

La mouture présentée devra être modifiée en fonction des nouvelles dates de fermetures de l'établissement. En effet, l'école sera fermée en raison du sommet de l'ASEAN du 5 au 11 septembre. Par ailleurs, il est rappelé que les élèves du secondaire ne sont pas autorisés à choisir les jours de restauration à la cantine car ils doivent choisir leur statut, externe ou demi-pensionnaire, à la rentrée scolaire. Les usagers du primaire peuvent cocher les jours qui leur conviendront mais sur une base annuelle. Les modalités de paiement de la cantine ont été discutées en amont de la réunion et un accord a été trouvé pour un fractionnement des paiements de la cantine en trois périodes (trimestrielle) afin de réduire les problèmes de paiements et d'encaissements des frais de restauration. Les prestations sont payables à l'avance. Les parents doivent régler les frais de cantine avant le début de chaque période et dans un délai d'une semaine après le début de chaque période. L'établissement s'engage à faire l'avance de la part des boursiers. Les remboursements auront lieu au besoin à chaque fin de période.

c. Règlement de la cantine

Le règlement intérieur de la cantine a été parcouru. Un rappel a été fait sur le rôle de la vie scolaire dans la gestion des relations entre les élèves et les adultes dans l'établissement. Tous manquements de respect doivent notamment être signalés à la vie scolaire.

Les tarifs et les horaires de service ont été vérifiés (ainsi que les cas exceptionnels).

Un rappel a été fait sur les exigences hygiéniques de l'établissement sur la prestation. Des vérifications seront menées sans préavis à tout moment.

d. Le menu

Le menu du mois a été communiqué avant la réunion. Une version mensuelle et une version hebdomadaire a été présentée. L'affichage de ces menus sera directement effectué par le prestataire sur Pronote et sur les points d'affichage sur papier de l'établissement comme indiqués par M. Goduel. Le premier menu est validé et il pourra être affiché au plus tôt. Des réserves sur la présentation des repas sont cependant émises. Les menus ne présentent pas de légumes dans la composition du plat principal. Les légumes sont présentés en entrée uniquement. Ce premier menu sera testé par les usagers et la commission cantine puis éventuellement rediscuté au besoin avant la rédaction du second menu mensuel.